



PRESENTS :

Alexandre FASSI (Inter-Made) ; Marie DULAURIER (RAMSESS) ; Virginie REVEAU (ESIA) ; Pierre LEVY (Regain).

Excusé : Bruno LASNIER (APEAS)

ORDRE DU JOUR DU GT5 – réunion 2

Objectifs : Calibrer le dispositif d'appui technique pour les candidats à la CCR – avant l'emménagement (diagnostics et accompagnement de sécurisation)

- Rappel réunion 1
- Proposition d'un dispositif général d'accompagnement avant l'entrée dans la CCR
- Quelques précisions sur les contenus et moyens pour ce dispositif

1. Rappel réunion 1

6 axes d'accompagnement ont été dégagés lors de la réunion 1 :

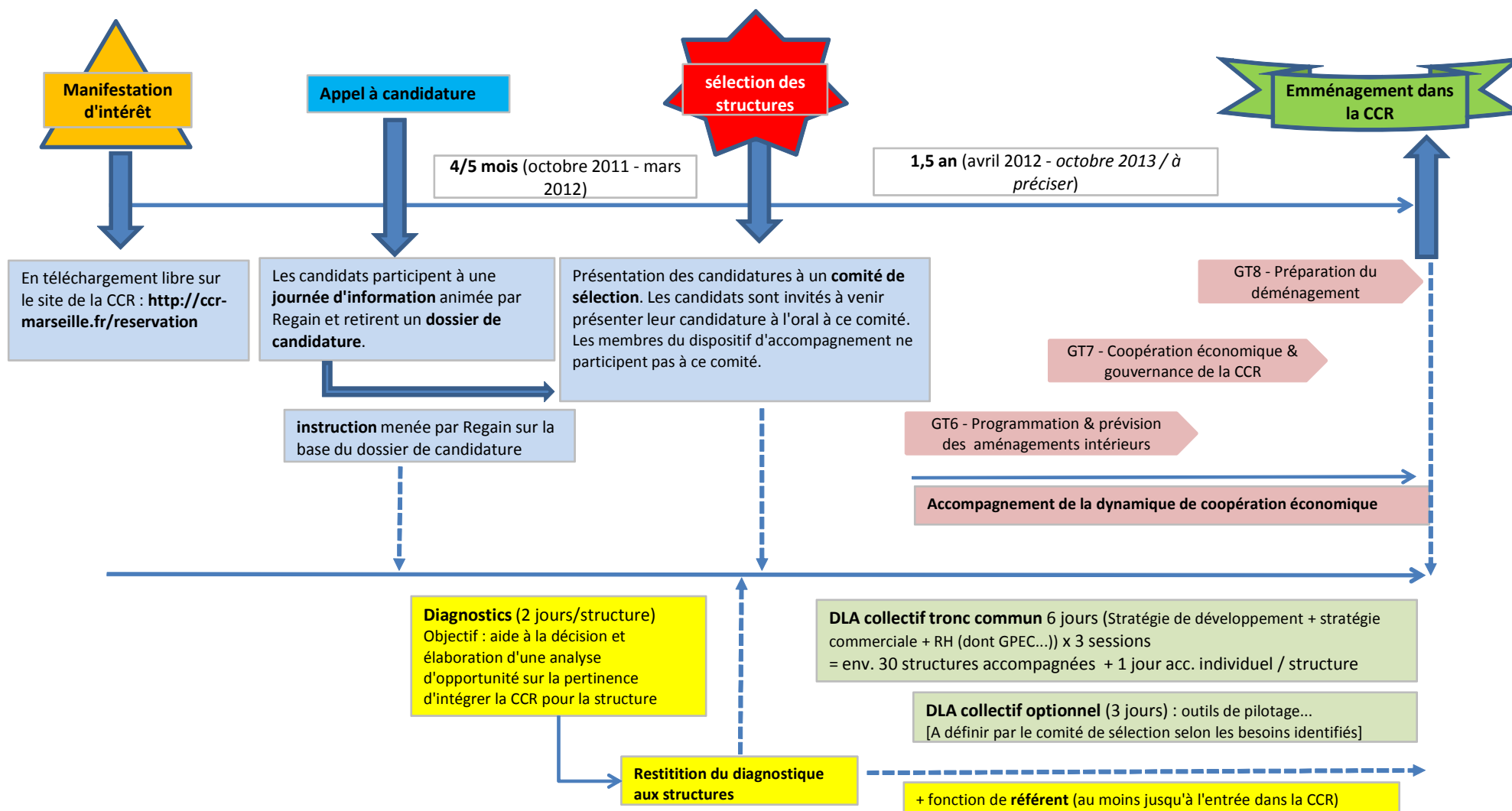
- Diagnostic préalable
- Accompagnement de sécurisation avant l'entrée dans la CCR
- Accompagnement de la dynamique de coopération économique
- Accompagnement de la professionnalisation des structures en mettant l'accent sur la GPEC et la formation qualifiante
- Accompagnement de la démarche de 'responsabilité' (approche filière)
- Accompagnement financier.

Seuls les points 1, 2 et partiellement 3 (schéma) sont traités dans cette réunion.

A. Proposition d'un dispositif général d'accompagnement

Rappel commentaire de la réunion 1 : bien distinguer le travail d'appui, qui se fait à la demande des structures, du travail d'instruction qui se fait à la demande de l'instructeur / du comité instructeur. Ne pas confondre les fonctions d'accompagnement et d'instruction.

Dispositif général de sélection et d'accompagnement des futurs résidents de la CCR



Diagnostics

RAMSESS : 9 structures sur 10 membres de RAMSESS sont à même de faire des diagnostics. L'objectif de réaliser une trentaine de diagnostics pour 2011 n'est pas encore atteint (environ 5 réalisés).

Compte-tenu du fonctionnement actuel de RAMSESS, il faut compter un délai de 2 à 3 mois entre l'identification de la demande et la restitution du diagnostic à la structure.

Ces diagnostics sont liés à une logique de 'fil rouge', c'est-à-dire que le diagnostiqueur reste référent de la structure pendant une période de 1 à 2 ans après la restitution du diag.

L'objectif du diagnostic est de produire une analyse sur l'opportunité d'intégrer ou non la CCR. La restitution du diagnostic au collectif de la structure doit donc se faire avant le comité de sélection, dans une optique d'aide à la décision.

La note de diagnostic pourra être transmise aux consultants qui réaliseront le DLA. En revanche, elle ne figurera pas dans les pièces demandées pour le processus d'instruction pour éviter la confusion entre accompagnement et instruction. Pour la même raison, les structures réalisant des diagnostics ne pourront pas participer au comité de sélection des futurs résidents.

Le dispositif CCR propose ces diagnostics de façon facultative.

Le GT5 évalue le nombre de diagnostics à réaliser entre 15 et 25, sur une période de 4 mois environ.

Le dispositif RAMSESS paraît compatible avec ces objectifs et sa participation au dispositif d'accompagnement de la CCR doit pouvoir se faire sur les moyens existants.

Proposition : cadrer les attendus et construire une trame de diagnostic commune pour toutes les structures (Marie), en partenariat avec Regain.

DLA collectif :

L'accompagnement de sécurisation des structures peut être pris en charge par un DLA collectif de 6 jours (répartis dans le temps sur une période de plusieurs mois), comprenant des éléments relatifs à la stratégie de développement, à la stratégie commerciale et aux ressources humaines. Le contenu de ce dispositif sera affiné après le comité de sélection en fonction des besoins identifiés.

Le référent d'ESIA pourrait donc participer à ce comité de sélection.

Les DLA collectifs peuvent accueillir de 10 à 12 structures. Le dispositif prévoit d'en réaliser 3 sessions, afin de permettre à une trentaine de structures de bénéficier de cet accompagnement.

50% des participants à ces DLA collectifs devront être des associations pour satisfaire aux modalités de fonctionnement d'ESIA.

Par ailleurs, un 'stock' de 30 jours d'accompagnement individuels (moyenne de 1j/structure) réalisés par le consultant pourront être répartis, selon les besoins, entre les structures nécessiteuses.

L'ordre de grandeur du budget global pour cet accompagnement est le suivant :

1 session de 6j = 5000 € x 3 = 15 000 €

30 jours d'accompagnement x 700 €/j = 21 000 €

Total : 36 000 €, à répartir sur deux exercices budgétaires (2012 – 2013).

Un cofinancement pourra être demandé à la Région par ESIA.

CR réalisé par Regain, le 21/07/2011